Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 09/10/2026 à 12h07
Réference de l'AR : 054-215402322-20261006-20261006_004-DE
Publié le 09/10/2026 ; Rendu exécutoire le 09/10/2026

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de GONDREVILLE
*****
SEANCE DU 6 OCTOBRE 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
23	**19**	**19** **+ 1 pouvoir**

Date de convocation
1 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le six octobre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de **Christine THERMINOT**, Maire.

Présents : **BAECHER Christelle, BARTHE Edgard, BEFADI Perrine, BOURGUIGNON Géraldine, CARON Jean-Francois, FRITSCH CHARTREUX Christine, HASCHAR Dylan, HERMANN Nelly, LAHBARI Michael, MERCIER Malorie, OPTEL Corentin, ROYER Pascale, SEIROLLE André, SILVETTI Michael, THERMINOT Christine, VELSCH Patrick, WACH Karine, WINWA Charlene, WINWA Grégory.**

Absents : **BONTEMPS Roselyne, BOURGEOIS Philippe, GELLENONCOURT Rémi.**

Représentés : **PAWLACZYK Préscillia pouvoir donné à HASCHAR Dylan.**

Monsieur VELSCH Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Compte-rendu des décisions
N° de délibération : 20261006_004

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
19	*1*	*20*	*0*	*0*	*0*

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.
Vu l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.
Considérant l'obligation faite au Maire de rendre compte à chacune des réunions du conseil municipal des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.
Considérant les décisions ci-après exposées :

08/07/2026	Mission SPS construction DEKRA club house et 2 courts de tennis aériens 3 165,00 € HT soit 3 798,00 € TTC	20260708_006
08/07/2026	Mission Contrôle Technique ALPES CONTROLES club house et 2 courts de tennis aériens 4 510,00 € HT soit 5 412,00 € TTC	20260708_007
13/07/2026	Annule et remplace la décision 2026-211, erreur matérielle constatée, mission de contrôle techniques ALPES CONTRÔLE	20260713-001
13/07/2026	Annule et remplace la décision 2026-210, erreur matérielle constatée, mission de SPS DEKRA	20260713-002
13/07/2026	Avenant n°1 travaux d'aménagement sécuritaires chemin du coucou	20260713-003
16/07/2026	Référé instruction - Mur de clôture	20260716-001
16/07/2026	Renonciation DPU 6 avenue de la Libération	20260716-002
17/07/2026	Renonciation DPU 7 rue de la Tuilerie	20260717-001
22/07/2026	Location d'un bien immeuble relevant du domaine communal privé	20260722-001
04/08/2026	Convention de mise à disposition d'une parcelle communale publique	20260804-001
05/08/2026	Renonciation DPU 14 rue du Saint Esprit	20260805-001
05/08/2026	Renonciation DPU 71 rue de la Bergerie	20260805-002
07/08/2026	Mise sous scellés d'un bâtiment communal	20260807-001
11/08/2026	Renonciation DPU 12 rue des Chardonnerets	20260811-001
11/08/2026	Renonciation DPU 53 avenue de la Libération	20260811-002
11/08/2026	Renonciation DPU 55 avenue de la Libération	20260811-003

Mise en ligne le : 19/10/2026 14:34 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Mairie de Gondreville
https://www.commune-gondreville.fr/documents_administratifs/83205

24/08/2026	Acceptation d'indeminités de sinistre - Vol de câbles - rue de la Bergerie - 1 107,78 €	20260824-001
01/09/2026	Renonciation DPU 3 rue du Four	20260901-001
01/09/2026	Renonciation DPU 6 avenue de la Libération	20260901-002
15/09/2026	Mise à disposition d'une salle communale RAMPE	20260915-001
23/09/2026	Renonciation DPU 2 rue du Saussi	20260923-001
24/09/2026	Renonciation DPU 11 impasse Decauville	20260924-001
01/10/2026	Renonciation DPU 1 rue Notre Dame	20261001-001
01/10/2026	Renonciation DPU 11 rue des Trois Saints	20261001-002

DELIBERE

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

ATTESTE :

- **Avoir pris acte** des décisions susmentionnées.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nancy, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, conformément au code de justice administrative.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Affiché le 9 octobre 2026
Pour extrait conforme
Christine THERMINOT, Maire

Le secrétaire

Christine THERMINOT
2026.10.09 11:57:38 +0200
Ref:11942671-18050688-1-D
Signature numérique
la Maire

Christine THERMINOT

Mise en ligne le : 19/10/2026 14:34 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Mairie de Gondreville
https://www.commune-gondreville.fr/documents_administratifs/83205